

Quelques témoignages des violations des droits et de l'intégrité des personnes par le Canton de Vaud

- En danger, **Mme S.** a fui l'Arménie **enceinte et avec ses deux enfants**. Elle s'est d'abord rendue en Russie d'où elle a pu rejoindre la Suisse avec un visa pour la République Tchèque (mais elle n'y a jamais mis les pieds). Depuis, elle a appris que son mari avait été assassiné. Elle est seule avec ses enfants de 9 ans, 5 ans et de sa dernière fille qui a 5 mois ! Elle est fragile psychologiquement et est suivie tout comme ses enfants qui vont par ailleurs à l'école.

Le SEM a aveuglément décidé du renvoi en République Tchèque (sur la base du visa) et n'a, sans grande surprise, pas admis la récente demande de réexamen les concernant. Quand au SPOP, après un premier plan de vol, ils ont assigné Madame S. et les trois enfants à résidence au foyer EVAM de Leysin et n'hésitent ainsi pas à aller de l'avant avec la procédure de renvoi, malgré la fragilité de la situation et l'âge des enfants : Mme S. et ses enfants en bas âge sont alors exposés à une intervention de la police d'un jour à l'autre (le délai de transfert étant le 21 décembre).

En effet, le 5 décembre, vers 4h30-5h, sur demande des autorités cantonales, 2 voitures et 2 fourgons de police se sont rendus au centre EVAM de Leysin pour aller chercher Mme S. et ses trois enfants et les renvoyer ainsi en République Tchèque!!! Or, il se trouve que ce matin là, Mme S. venait de partir aux urgences où des calculs rénaux ont été diagnostiqués, nécessitant une opération la semaine suivante. Ne les trouvant pas au foyer, la police n'a alors pas baissé les bras et a encore appelé la personne qui gardait ses deux enfants puis Mme S. elle-même, pour demander où elle se trouvait. Le SPOP s'est également permis d'appeler les médecins des urgences pour vérifier cette information !

Le délai de transfert de Mme S. est le 21 décembre. Devant l'acharnement du SPOP et de la police à renvoyer une femme et ses trois enfants en bas âge dans un pays inconnu, c'est un (heureux ?) souci de santé qui leur permettra peut-être enfin de pouvoir déposer leur demande d'asile en Suisse !

- **S.** a fui l'Erythrée suite à la disparition de son mari et le harcèlement par les autorités, a dû laisser un de ses enfants au Soudan et a vécu un parcours migratoire traumatique ainsi que la rue en Italie, seule **avec son autre fils** (il a maintenant 8 ans). Elle est fragile psychologiquement, tout comme son enfant. En décembre 2016, la police s'est rendue au foyer, pour les attendre au retour de l'école, puis, bredouille, le SPOP s'est permis d'appeler son médecin pour chercher à savoir quand aurait lieu son prochain rendez-vous ! Une traque inacceptable pour exécuter le renvoi d'un enfant de 7 ans et de sa mère en Italie. Alors que S. doit être renvoyée de Suisse en Italie, figurez-vous qu'en parallèle, son frère a été durant cette période amené de l'Italie en Suisse par le programme de relocalisation de l'UE et qu'il vient d'obtenir un statut de réfugié en Suisse: cherchez l'erreur ! Pour pouvoir enfin récupérer un permis N (retour dans la procédure d'asile), S. a dû ensuite vivre encore plus d'une année cachée et dans la peur, elle a été assignée à résidence, une mesure contrainte qu'elle n'a pas respectée et qui lui vaudra une condamnation pénale ! Elle est toute fois enfin hors d'atteinte, après plus de deux ans de galère inutile et vient d'obtenir son permis N, amère et marquée par cet acharnement inhumain.

- **Ibrahim** a fui l'Afghanistan car, en lien avec son activité professionnelle, il fait l'objet de harcèlement et de menaces de la part des services secrets iraniens qui le pressaient de travailler pour l'Iran. Il a rejoint sa sœur qui vit en Suisse depuis de très nombreuses années, qui est à la nationalité et qui devient une personne de soutien essentielle. Pourtant, depuis 2012, les autorités ont toujours refusé d'examiner les motifs d'asile d'Ibrahim, rejetant indéfiniment la responsabilité de sa prise en charge à l'Italie. Le canton de Vaud a exécuté 3 fois son renvoi de Suisse, dont deux par vol spécial !!! Ibrahim a déjà dû être hospitalisé en milieu psychiatrique durant une période de ce long parcours, épuisé et atteint psychologiquement par cette situation intenable.

Avant son dernier renvoi, le Tribunal administratif Fédéral avait rejeté son recours après 3 ans d'attente.

Suite à une période de détention, le dernier vol spécial (entraves intégrales et lourds effectifs policiers) vient d'avoir lieu sur demande du Canton de Vaud qui ne baisse pas les bras. Mais Ibrahim et à nouveau de retour en Suisse. Il a déposé une nouvelle demande d'asile qui, selon toute vraisemblance, sera à nouveau frappée d'une non entrée en matière « Dublin » et il sera certainement renvoyé vers l'Italie. Quand se terminera ce calvaire et cet acharnement immonde ?

- **La famille Hassani** a 4 enfants et risque un renvoi vers l'Afghanistan en cas de renvoi en Norvège. Un matin de juin, à 7h, 4 fourgons et 20 policiers débarquent sur le lieu de vie de la famille pour la deuxième fois: ils embarquent uniquement le père très fragile psychologiquement et les trois fillettes (la dernière a 3 ans), les mettant dans un vol spécial pour la Norvège sans leur mère et leur frère aîné et malgré des certificats médicaux attestant de leur incapacité à voyager dans leur état actuel de santé. Le conseil d'Etat se justifie en disant que c'est parce « qu'il n'a pas voulu dire ou était sa femme » ! De retour en Suisse, ils attendent une réponse à une nouvelle demande d'asile qui risque d'être marquée à nouveau d'une non entrée en matière « Dublin » et par la violence des autorités cantonales...

- **La famille L**, géorgienne, a deux enfants : une fille de 8 ans avec problèmes de motricité et de développement et une fille de 15 ans, en chaise roulante, régulièrement hospitalisée en lien avec une maladie dégénérative et des douleurs chroniques. Le 28 février, une quinzaine de personnes débarquent à 5h45 du matin, isolent les membres de la famille et utilisent la fille en chaise roulante pour la traduction. Le médecin présent constate que, comme indiqué sur des certificats pourtant transmis au SPOP, elle n'est pas apte à voyager vers la République tchèque dans cet état. Le père est emmené seul et est malgré tout emprisonné. Par la suite, l'employée du SPOP menace la mère et les enfants d'être attachés et cagoulés pour être renvoyés de force. Sur la pression du collectif et d'autres intervenants qui se mobilisent et mobilisent la société civile, il sera libéré.

- **Le couple Tesfay**, originaire d'Erythrée, a vécu des persécutions et traumatismes importants, y compris celui de vivre à la rue en Italie alors que Mme Tesfay était enceinte ! **Leur fille** est née en Suisse, elle a maintenant un an et a eu des problèmes de développement. Un jour d'avril à 6h30, 2 fourgons et une voiture de police ont débarqué au centre avec une dizaine de policiers afin de les embarquer de force pour l'aéroport en vue d'un renvoi vers l'Italie. Sous les yeux de témoins du groupe et d'une journaliste, la police a décidé d'emmener uniquement le père qui a été mis en détention. Mme Tesfay, fragile psychologiquement, est restée seule avec sa fille et a dû être hospitalisée en milieu psychiatrique avec son bébé pour une mise à l'abri.

- *Article paru dans le Courrier du 13 décembre :*

«**Muslem** vient d'être déplacé dans une cellule carcérale à l'hôpital, il poursuit sa grève de la faim», explique Elise Epiney du Collectif R.

Voilà pour les toutes dernières nouvelles obtenues hier. Les soutiens et la famille de ce requérant afghan menacé de renvoi sont inquiets, même si son transfert en cellule carcérale dans un établissement des Hôpitaux universitaires de Genève offre un répit: «Tant qu'il est hospitalisé, il ne peut pas être renvoyé», souligne la militante. Muslem proteste depuis le 16 novembre, date de sa mise en détention au centre de la Favra, dans le canton de Genève. Dans le parcours des déboutés de l'asile, la case Favra est la dernière avant le renvoi forcé.

Il est menacé d'être expulsé en Norvège, pays où il a déposé sa première demande d'asile. Il craint que la Norvège ne le renvoie en Afghanistan. Il revendique aussi le droit de pouvoir déposer une nouvelle demande d'asile en Suisse. Le collectif R dit craindre pour la vie de ce requérant débouté. Après quatre semaines de refus de se nourrir, il «est extrêmement faible et a de la difficulté à s'exprimer». Dans un message adressé lundi au Conseil d'Etat, le groupe militant demande sa libération.

Après sa fuite de l'Afghanistan, Muslem s'était rendu en Norvège, où se trouvait sa fiancée. Leur mariage religieux n'a pas été reconnu par le pays, sinon il aurait eu une possibilité de s'y établir. Sa demande d'asile a été refusée par la Norvège. Craignant une expulsion, il va en Turquie, avant de se retrouver en Suisse romande, là où vivent ses trois frères et d'autres membres de sa famille, tous requérants ou réfugiés statutaires. Les services de la Confédération ne sont pas entrés en matière sur sa nouvelle demande d'asile, après le refus norvégien.

Sur sol vaudois, le Service de la population (SPOP) l'a assigné à résidence en vue de son renvoi vers la Norvège. Mais il n'a pas respecté cette restriction. La police a donc été autorisée à l'arrêter au SPOP, où il pointait pour obtenir l'aide d'urgence. Direction la Favra. «Comme il a passé plus de trois mois en Turquie, en dehors de l'Espace Schengen, Muslem aurait le droit de déposer une nouvelle demande d'asile», juge Elise Epiney. Porte-parole du SPOP, Frédéric Rouyard ne commente pas le cas particulier de ce requérant, comme c'est la règle. En revanche, il explique que le SPOP ne peut pas ignorer la dégradation de l'état de santé d'un détenu. «L'administration se fonde sur ce que lui communique le corps médical, explique le porte-parole. Si les médecins considèrent quelqu'un comme inapte à voyager, la détention peut

être levée. Par ailleurs, toute personne en détention administrative peut faire une demande de libération devant le Tribunal des mesures de contrainte ».

- Le mercredi 26.07.2017, la police est intervenue au Centre EVAM de Vennes aux alentours de 6h30 pour renvoyer **la famille Hailu**. Elle est entrée dans la pièce sans frapper, a tiré la famille du lit, et demandé à Mme Hailu de les suivre, « uniquement pour s'entretenir avec elle ». Toutefois, elle a été emmenée dans une voiture qui attendait à l'extérieur. Madame était en pyjama avec des chaussures inappropriées et s'est vue refuser l'autorisation de s'habiller. Les trois filles cadettes ont également été emmenées par la police, vers une autre voiture cette fois, et toujours en pyjama. Il pleuvait et ce n'est que suite aux demandes successives de Madame Hailu que les autorités ont accepté de leur apporter des vestes, car aucune d'entre elles n'a eu ni l'occasion ni l'autorisation de préparer leurs bagages. L'aînée des quatre enfants, âgée de 12 ans, n'était pas au foyer. Elle était en camp de vacances, dûment annoncé à l'EVAM; mais l'information n'était visiblement pas parvenue aux autorités en charge du renvoi. Qu'à cela ne tienne! La police a laissé le père avec consigne d'attendre sa fille, qui rentrait le vendredi, et de s'annoncer au Service de la Population (SPOP). Elle a en revanche emmené la mère et les trois filles présentes (2, 4 et 10 ans) pour les renvoyer à Nice, la famille étant entrée en Suisse avec un visa français. Alors que la mère maintenait ne pas pouvoir partir sans sa fille et son mari, les autorités lui ont répété à de nombreuses reprises qu'ils seraient à l'aéroport; puis une fois à l'aéroport, qu'ils seraient dans l'avion. Durant le trajet pour l'aéroport, les enfants n'étaient pas dans la même voiture que leur mère. Selon le témoignage de la mère, les policiers présents se moquaient de son poids en la traînant vers le vol spécial sous les yeux de ses enfants qui pleuraient et criaient sans que personne ne leur vienne en aide. Madame Hailu était menottée et entravée aux pieds, et assise sur un siège derrière ses enfants, qui ne pouvaient donc pas la voir durant tout le vol spécial, affrété pour la transporter, avec l'équipage usuel (policiers, observateur de la Commission Nationale pour la Prévention de la Torture - CNPT). Lorsqu'elle a dû aller aux toilettes cela a dû avoir lieu porte ouverte et menottée, avec un policier qui lui a poliment proposé de l'aider vu ses entraves. Alors que les enfants étaient malades dans l'avion, le personnel n'a fait que leur indiquer les toilettes et ne s'est pas occupé d'eux. Arrivée à Nice vers 16h, la mère a été laissée avec ses trois enfants à l'aéroport, sans aucune indication ni argent. Comme à l'aéroport de Genève, elle a à nouveau demandé à pouvoir acheter ou bénéficier de lait pour sa petite fille de 2 ans, ce qui lui a été encore une fois refusé. Aucune d'entre elles n'avait mangé de la journée. Grâce à son téléphone suisse, elle a pu appeler une association suisse, qui a organisé l'après-midi un transport vers la ville avec un organisme catholique sur place et lui a trouvé un hébergement pour quelques jours.

- **Monsieur A.** a été confronté aux dysfonctionnements de l'Etat de droit en Suisse. Lorsqu'un demandeur d'asile tente d'échapper à un renvoi, son délai de transfert peut être prolongé à 18 mois au maximum, suite à quoi les autorités doivent entrer en matière sur la demande d'asile. Au mépris de ces règles et des principes de droit, pour Monsieur A. qui est arrivé en Suisse il y a 28 mois déjà l'attente pour voir sa demande enfin examinée par les autorités suisses devrait au final durer 42 mois (trois ans et demi) ! Sinistre record... Comment un tel abus est-il devenu possible dans le pays dépositaire de la Convention de Genève de 1951 relative au droit des réfugiés ? Monsieur A. est actuellement en détention administrative à Frambois.

Voir communiqué de presse du Collectif R du 10 octobre 2017